Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des

intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 42 (1971)

Heft: 9

Rubrik: Communications officielles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

tagnards de passer aux actes. En première urgence, nous le répétons, vient la création d'un syndicat de communes pour l'aménagement du territoire. Il est évident que des stimulations venant de l'extérieur sont utiles, elles le seront d'autant plus qu'elles resteront objectives et qu'elles ne chercheront pas à imposer des solutions contraires à l'intérêt des populations directement intéressées.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Pour le comité de l'ADIJ

Le président :

Le secrétaire :

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Horaire des chemins de fer

Nous prions nos membres, communes, sociétés, entreprises, ainsi que nos membres individuels de nous communiquer jusqu'au 15 octobre prochain leurs remarques éventuelles au sujet de l'horaire actuel des chemins de fer et de nous soumettre leurs propositions pour l'amélioration de l'horaire 1973-1975 dans le même délai. La correspondance sera adressée à la Présidence de l'ADIJ, case postale 262, 2800 Delémont.

ADIJ

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

Bechler S.A. Moutier signe un accord de coopération avec deux autres entreprises

Sous le titre « Coopération dans le domaine de la machine-outil », le

communiqué suivant a été publié le 30 août 1971 :

« Les entreprises Albe S. A., fabrique de machines automatiques, à Lugano-Agno, André Bechler, fabrique de tours automatiques, à Moutier, et Alfred H. Schütte, fabrique de machines-outils, à Cologne (Allemagne) viennent de signer un accord de coopération qui est entré en vigueur le 1^{er} septembre 1971.

» Albe produit principalement des machines automatiques à table rotative, Bechler des décolleteuses à poupée mobile et Schütte des machi-

nes automatiques multibroches.

» Conscientes des impératifs économiques conduisant aux concentrations, les trois entreprises estiment que celles-ci ne doivent pas obligatoirement revêtir la forme de l'absorption ou de la fusion. La solution de coopération garantissant l'indépendance juridique et économique des partenaires leur paraît une solution valable. C'est dans cet esprit que l'accord de coopération est conclu. La coopération s'étendra progressivement aux domaines majeurs de la gestion industrielle. »